

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 23T243

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de raccordement en eau potable du logement
Rue des Goélands
A compter du 18/09/2023 pour deux semaines**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **VELLA Construction 55 impasse de la piste - 13700 MARIGNANE** pour le compte de : **SCI LE MARIGNAN** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le

01 SEP. 2023

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

23T243

En date du 01 SEP. 2023

LOCALISATION DE LA DEMANDE

RUE DES GOELANDS

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... VELLA CONSTRUCTION

Adresse 55 Impasse de la piste 13700 Marignane

Tél./FAX 06 23 13 08 63

Mail patricia.marafico@gmail.com

POUR LE COMPTE DE

Sci le MARIGNAN

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 18/09/2023 pour 2 semaines

Durée des travaux:

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Raccordement en eau potable du logement

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

30m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 19h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

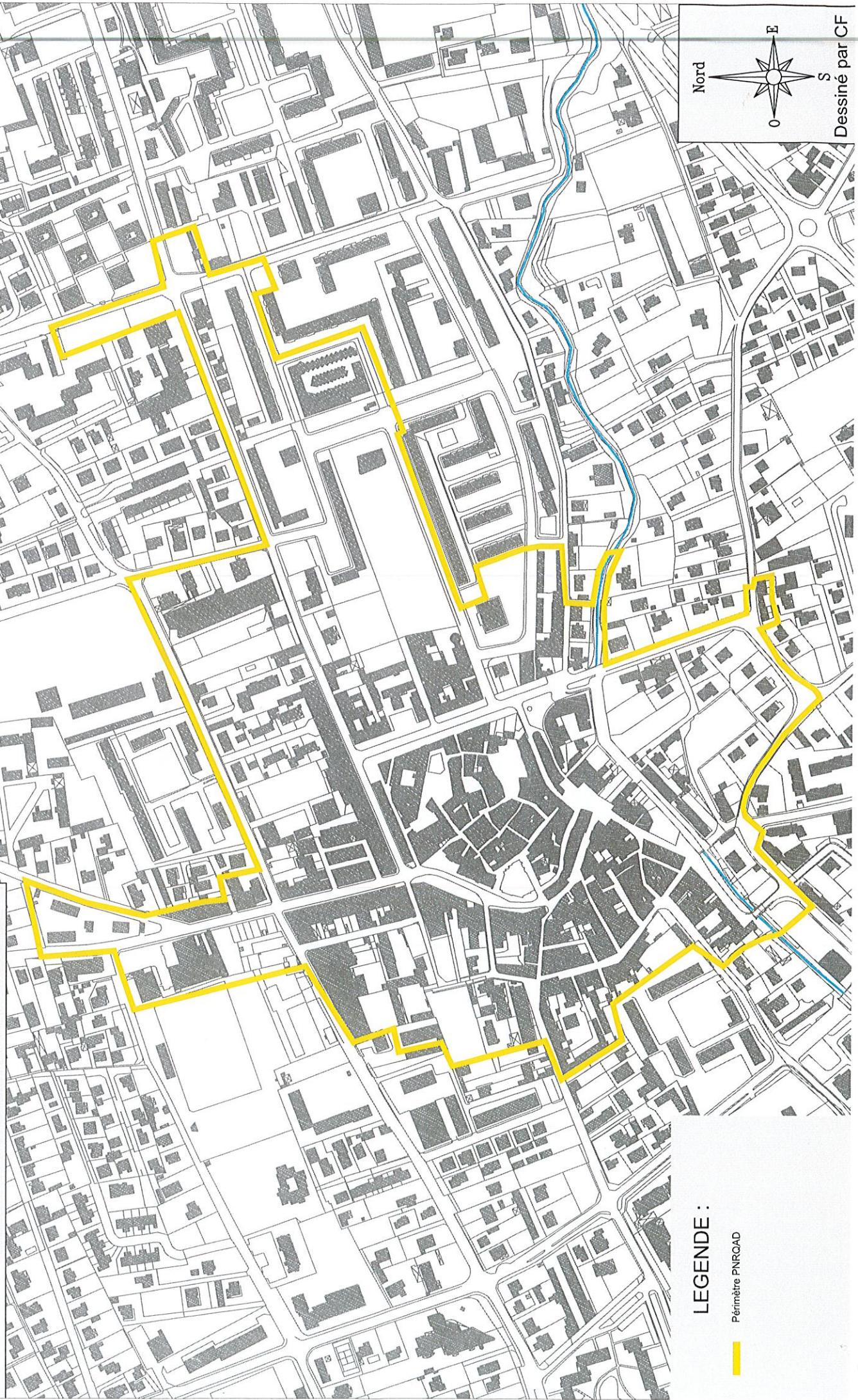
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE



Périmètres du centre

le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNROAD